

OFFRE D'EMPLOI

La Haute École Louvain en Hainaut –

Département de l'Éducation et du Social recrute pour le Bachelier Assistant.e Social.e – Louvain-la-Neuve

CONSTITUE UNE RESERVE DE RECRUTEMENT POUR

Un.e Maître-Assistant.e (H/F/X) en Méthodologie du travail social et Maitre de Formation Pratique pour la supervision individuelle de stages

Appel interne et externe à candidatures

1. Description

L'implantation de Louvain-la-Neuve, du département de l'éducation et du social, offre à l'étudiant.e un cadre dans lequel s'articulent étroitement l'expérience de terrain dans un lieu de stage, la mise à distance de cette expérience (à travers la supervision) et l'apport de repères méthodologiques alimentant l'expérience (à travers un cours de méthodologie du travail social).

Cette articulation est assurée par un.e même enseignant.e, dans le cadre de ce que nous appelons l'unité pédagogique recouvrant à la fois le cours de Méthodologie du travail social et l'accompagnement des Activités d'intégration professionnelle (stage et supervisions).

- Le cours de Méthodologie du travail social est un lieu de co-construction des savoirs directement liés au métier d'assistant.e social.e. Il va permettre aux étudiant.e-s de se construire progressivement des repères théoriques pour réfléchir et questionner le travail social, son contexte et les enjeux qui le traversent. La démarche méthodologique fonde identité et compétence professionnelles.
- Le stage est l'élément pivot des Activités d'intégration professionnelle (AIP).

Les stages recouvrent pour l'étudiant.e 20 jours en BAC1 (2 périodes de 10 jours en novembre et mars), 42 jours en BAC 2 d'octobre à fin mars à raison de 2 jours/semaine, et 60 jours en BAC 3 d'octobre à fin mars à raison de 3 jours/semaine (auxquels s'ajoutent des périodes intensives).

- La supervision individuelle est un lieu et un moyen de recul critique, de questionnement et de confrontation autour de la pratique professionnelle et constitue, par là même, une activité pédagogique sur mesure, adaptée aux expériences particulières vécues par l'étudiant.e.

Les cours de méthodologie du travail social sont organisés en petits groupes d'une quinzaine d'étudiant.e-s et représentent respectivement 75h en BAC 1, 90h en BAC 2 et 60h en BAC 3. Ils sont organisés à raison d'une séance par semaine de septembre à fin mars ou début mai selon l'année d'études.

Les supervisions individuelles liées à l'encadrement des stages (AIP) sont réalisées avec cette même quinzaine d'étudiant.e-s, à raison de 8h/année en BAC 1, 14h/année tant en BAC 2 qu'en BAC 3.

Volume de la charge

En BAC 1 : 1/3 temps

Constitué de 75h de cours de Méthodologie et 15 étudiant-e-s X 8h/année de supervisions individuelles pour les AIP

En BAC 2 : 1/2 temps

Constitué de 90h de cours de Méthodologie et 16 étudiant-e-s X 14h/année de supervisions individuelles pour les AIP

En BAC 3 : 4/10 temps

La charge de travail peut être susceptible de varier en fonction du nombre global d'étudiant-e-s dans l'année d'études considérée.

La charge de travail recouvre le temps de préparation du cours, les heures de prestations des activités, la lecture et le suivi des travaux des étudiant-e-s, le temps de réunions d'équipe ou autre réunion pédagogique, des surveillances d'examens, les examens, les jurys et délibérations, ainsi que la participation au jury TFE pour 2 ou 3 étudiant-e-s au titre de lecteur interne.

Horaire des prestations

En BAC 1 : le mercredi matin ou le jeudi matin pour le cours de Méthodologie

En BAC 2 : le mardi matin ou le mercredi après-midi pour le cours de Méthodologie

En BAC 3 : le lundi après-midi pour le cours de Méthodologie

Les supervisions individuelles sont fixées en fonction de l'agenda des enseignant-e-s et des étudiant-e-s. Elles prennent place tout au long de l'année académique.

La disponibilité attendue est en moyenne de 5 demi-jours/semaine pour 1 mi-temps, 4 demi-jours/semaine pour 4/10 temps et de 3 demi-jours/semaine pour 3/10 temps. Cette disponibilité est variable au cours de l'année académique.

2. Cahier des charges

Pour le cours de méthodologie du travail social, il s'agit de :

- fournir aux étudiant-e-s des apports méthodologiques en termes d'outils et de grilles de lecture utiles à l'intervention sociale dans ses dimensions individuelle, collective et communautaire ;
- adopter une démarche pédagogique qui se veut inductive et interactive, orientée vers la construction collective, basée sur les échanges, favorisant l'interpellation et la prise de recul ;
- assurer la lecture des travaux attendus, leur feed-back aux étudiant-e-s et leur évaluation.

Pour l'encadrement des Activités d'intégration professionnelle (AIP : stages et supervisions), il s'agit de :

- s'inscrire dans le cadre des balises et repères attendus pour l'activité ;
- travailler en équipe d'enseignant-e-s de méthodologie/superviseur-e-s sous l'impulsion d'une coordination et participer aux réunions d'équipe ;
- soutenir l'étudiant-e dans sa recherche de stage ;
- assurer les supervisions liées à la pratique professionnelle pour une quinzaine d'étudiant-e-s ;
- évaluer les activités d'intégration professionnelle en regard des objectifs à atteindre ;
- en BAC 2 et en BAC 3, assurer une visite sur le lieu de stage.

3. Profil attendu

- Vous disposez des diplômes suivants : graduat/bachelier en assistant.e social.e ainsi que Licence/master universitaire en sciences humaines ;
- Vous disposez d'une expérience professionnelle de 8 ans minimum dans l'exercice de la profession d'assistant.e social.e ou dans une fonction en relation directe avec le travail social ;
- Vous justifiez de formation et/ou expérience pédagogique probante dans l'accompagnement/la formation de professionnel.le.s ou étudiant.e.s (autres que l'accompagnement du titre de maître de stage) ;
- Disposer d'une formation et/ou d'expérience de la supervision d'étudiant.e.s ou de professionnel.le.s constitue un atout.

4. Contrat

Le nombre de postes à pourvoir est tributaire de la population scolaire à la rentrée 2025-2026 avec une entrée en fonction au 14/09/2025 jusqu'au 13/09/2026.

Contrat de remplacement ou contrat à durée déterminée d'un an, éventuellement renouvelable

Barème pour partie de Maître assistant et pour partie de Maître de Formation Pratique.

Reconnaissance potentielle par la Fédération Wallonie Bruxelles de 10 ans maximum d'ancienneté dans une fonction d'assistant-e social-e

5. Dépôts des candidatures

Toute candidature sera composée :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum vitae,
- d'une copie du diplôme requis.

Elle sera adressée à Alice NOIRET, Directrice des Ressources Humaines, par courrier électronique à recrutement@helha.be avec pour objet du mail : **25-063 MA MATHODO**

Date limite d'introduction des candidatures : lundi 09 juin 2025 inclus

6. Procédure de sélection

- Une présélection sera faite sur la base des dossiers de candidature ;
- Seules les candidatures répondant strictement aux conditions de profil seront examinées ;
- La commission de sélection se réserve la possibilité de privilégier les candidatures qui offrent une complémentarité de profil avec les expertises des enseignant.e.s actuellement en fonction, en matière de secteurs de travail social.

Épreuve écrite

L'épreuve écrite aura lieu impérativement le **lundi 16 juin 2025 à 17h30** à la HELHa Louvain-la-Neuve / Cardijn, 10 rue de l'Hocaille à 1348 Louvain-la-Neuve.

Les candidat.e.s retenu.e.s par la commission de sélection à la suite de l'épreuve écrite seront informé.e.s par téléphone le vendredi 20 juin et convié.e.s à l'entretien oral

Entretien oral avec les membres de la commission de sélection

L'entretien oral aura lieu durant la semaine du 23 ou du 30 juin, à une date qui sera précisée par téléphone aux candidat.e.s retenu.e.s par la commission de sélection à la suite de l'épreuve écrite.